

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 1^{er} décembre 2022

L'an 2022 et le 1^{er} décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 24 novembre 2022.

Date de la convocation : 24 novembre 2022

Date d'affichage : 24 novembre 2022

Délibération N° 01-12-2022 / N° 188

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 17

Membres votants : 110

Absents : Yves Petit, Jean-Claude Jacquemelle

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Patrick Dekeyse suppléé par Matthieu Cardon, Hugues Legoux suppléé par Françoise Caron, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier.

Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Lionel Cayet, Jean-Louis Cauvet

Absents ayant donné procuration : Florence Dambreville ayant donné procuration à Sébastien Bertout, André Michel ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Christian Delambre ayant donné procuration à Marc Degrendele, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Eric Poulain ayant donné procuration à Michel Seroux, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Geneviève Meurice, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Guy Vasseur ayant donné procuration à Louis Lambert, Marie Bernard ayant donné procuration à Catherine Libessart, Martine Gérard ayant donné procuration à Olivier Gallet, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Gomès, Eric Caron ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Henri Cuvillier ayant donné procuration à Serge Leu, Yves Leppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Marc Cuvillier

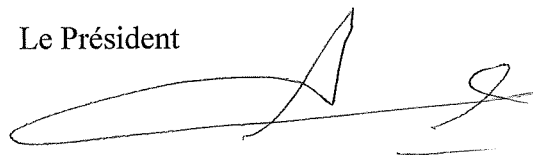
Titre de la délibération : Décision modificative 3 - BUDGET GENERAL 600

Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier les crédits du budget 600, par la décision modificative n°3, comme suit :

- Article 10226 (020 / 020-006) : + 1 300 €
- Article 2031 : - 1 300 €

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 24 novembre 2022, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter les propositions de virement de crédits.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 5/12/2022 et publication ou notification du 5/12/2022

